



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires et de la mer
Service eau et nature
Unité nature**

**APPEL À CANDIDATURE
pour occuper les fonctions de lieutenant de louvèterie
pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029**

Les lieutenants de louvèterie sont des agents bénévoles de l'État nommés par le Préfet.

Ils concourent, sous son contrôle, à la régulation et à la destruction d'animaux d'espèces non domestiques chassable ou d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts pouvant occasionner des risques pour la santé et la sécurité publique, des dommages sur les biens ou d'autres motifs d'ordre environnemental, social ou économique.

Ils sont les conseillers techniques de l'administration sur les problèmes posés par la gestion de la faune sauvage ; les mesures administratives sont organisées sous leur contrôle et leur responsabilité.

La Direction départementale des territoires et de la Mer (D.D.T.M.) de la Gironde procède au recrutement de lieutenants de louvèterie sur plusieurs circonscriptions listées en annexe 1 pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Les demandes de candidature complètes devront être adressées avant le 20 juin 2024

à l'adresse suivante :

**Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde (DDTM)
Service eau et nature / Unité nature
35 rue de Géreaux 33500 LIBOURNE**

Les candidats adresseront à la direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde leur dossier de candidature comportant impérativement les pièces suivantes :

- le formulaire de candidature (joint en annexe 2)
- l'attestation d'engagement complétée par le candidat (jointe en annexe 3),
- une lettre de motivation justifiant notamment les aptitudes (capacités physique, psychologique, compétences cynégétiques, connaissance de la réglementation de la chasse, de la gestion de la venaison - maladies, mesures d'hygiène - et des règles de sécurité) du candidat ainsi que sa disponibilité et les moyens nécessaires à se mobiliser ;
- une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité (nationalité française obligatoire) ;
- une photocopie de la carte d'électeur (facultatif) ;
- une photocopie du permis de chasser (délivré depuis 5 ans minimum) et de sa validation en cours ;
- un justificatif de domicile dans le département de la Gironde ou dans un canton limitrophe ;
- un certificat médical daté de moins de 2 mois attestant d'une aptitude physique compatible avec l'exercice de la fonction de lieutenant de louvèterie et notamment l'absence d'affections médicales et infirmités mentionnées à l'article R 423-25 du code de l'environnement à établir par un médecin de la liste de l'ARS 33 (Joint en annexe 4) ;
- 3 photos d'identité récentes ;

Le bulletin du casier judiciaire n° 2 des candidats sera demandé auprès au Tribunal de Grande Instance de Bordeaux par la DDTM 33.

Les personnes dont les dossiers seront retenus, passeront un examen (écrit+oral) au mois de septembre 2024.

Pour plus de renseignements : DDTM / Unité Nature
Tél. : 07 88 48 15 43
Mail : chasse-peche@gironde.gouv.fr